

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE LA SELARL DES DEUX RIVES,

3 RUE PIERRE DUHAA À BRUGES

Les Conditions Générales de Fonctionnement seront disponible au cabinet vétérinaire sur simple demande à l'accueil.

Les actes effectués au sein de l'établissement de soins sont soumis aux présentes Conditions Générales de Fonctionnement.

APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

SELARL Des Deux Rives

Cabinet vétérinaire médico-chirurgical pour animaux de compagnie

3 rue Pierre Duhaa 33520 BRUGES

Tel : 05 56 50 93 84 / Numéro d'urgence : 06 07 62 90 08 *(Les SMS ne sont pas consultés sur ce numéro)*

Mail : bruges.cabinet.vet@gmail.com

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi – vendredi : Pour les consultations : 9h-12h30 14h-19h

Pour l'accueil du public : 9h-19h

Samedi matin : 9h-13h

PERSONNELS AFFECTÉS AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

Docteur Cécile BAQUEY, Dr en Médecine Vétérinaire

Docteur Laura MONTLAUR, Dr en Médecine Vétérinaire

Docteur Marta TAVOLARO, Dr en Médecine Vétérinaire

Docteur Mathilde GOUNON, Dr en Médecine Vétérinaire

Docteur Léa TRUPIN, Dr en Médecine Vétérinaire

Personnel non vétérinaire :

Aude BECOGNEE , Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire

Marie DAMAIS, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire

Marie QUINOT, Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DU CABINET VÉTÉRINAIRE

Consultations de médecine générale, en comportement du chien et du chat (Conduite accompagnée vétérinaire), chirurgies de convenance, anesthésie volatile ou fixe, chirurgie digestive, cutanée et d'urgence si personnel nécessaire disponible. Analyses (Hématologie, biochimie, cytologie, ionogramme, coproscopies, tests rapides...), vaccination, identification.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Les animaux sont hospitalisés dans un espace dédié avec des cages adaptées à leur taille et aux soins qui leurs sont prodigués (perfusion, injections...). Ils sont surveillés par les vétérinaires et/ou le personnel non vétérinaire du cabinet selon l'exigence des soins. La nuit et le week-end, un vétérinaire d'astreinte ou un membre du personnel du cabinet effectue les soins des animaux deux fois par jour ou plus si son état le nécessite.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Les espèces traitées sont :

Animaux de compagnie, lapins, volailles, équidés, bovins, ovins, caprins, porcins, camélidés, fauves...

La continuité des soins est gérée par les vétérinaires du cabinet, selon un service d'astreinte disponible 24h/24 au **06 07 62 90 08**. Le vétérinaire d'astreinte traite les appels et y répond dès qu'il est disponible. En cas d'indisponibilité du vétérinaire d'astreinte ou dans certains cas particuliers (actes chirurgicaux nécessitant plusieurs vétérinaires ou non praticables dans notre structure).

Pour les carnivores domestiques (chiens et chats):

Aquivet - Rue de la forêt 33320 Eysines - Tel : 05.56.95.01.01

Pour les équidés :

Clinique de Conques - 3 Château de Conques 33420 Saint-Aubin-de-Branne - Tel : 05.56.94.74.21

En cas de nécessité de soins sur des reptiles, NAC autres que lapins, les structures suivantes sont à votre disposition :

Cabinet vétérinaire EXOTICA - 15 Avenue du Haut Lévêque 33600 Pessac - Tel :05 56 36 92 35

Clinique Vétérinaire ALLIANCE - 1 rue Mandron 33000 BORDEAUX - Tel : 05 56 39 15 48

CONDITIONS TARIFAIRES

Les principaux tarifs sont disponibles à l'accueil et un devis peut-être réalisé après examen clinique de l'animal. Les tarifs sont déterminés en fonction du temps passé, du nombre de membres du personnel nécessaire, du matériel utilisé, du degré de spécialisation ou de formation du praticien qui réalise l'acte ainsi que du prix du marché.

LITIGES

Conseil régional de l'Ordre d'Aquitaine (*à contacter en cas de différend déontologique*)

Adresse : 40 Rue de Belfort, 33000 Bordeaux Téléphone :05 56 24 56 93

Ci-dessous, veuillez trouver le lien vers le médiateur à la consommation

<https://www.veterinaire.fr/fiches-pratiques/fiches-pratiques-grand-public/jai-un-differend-avec-un-veterinaire.html>

RCP

Le cabinet vétérinaire fait appel à la compagnie d'assurance suivante afin de prendre en charge sa responsabilité civile professionnelle :

MACSF - 10 cours du Triangle de l'arche TSA 40100 92919 LA DEFENSE CEDEX

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs vétérinaires : Cécile Baquey et Justine Acker du cabinet vétérinaire la SELARL des Deux Rives.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.